

Le 20 juin 2022

**Assemblée plénière de la Région Normandie**

**Une assemblée plénière de la Région Normandie s’est tenue lundi 20 juin au Havre sous la présidence d’Hervé Morin. Parmi les sujets à l’ordre du jour, on peut notamment retenir :**

**Normandie Cyber 2022-2024 et création d’un campus cyber normand**

En Normandie, sur 2 000 entreprises interrogées par l’Observatoire des transformations numériques piloté par la Région, 23 % ont déjà été confrontées à une cyberattaque.

La cybersécurité est devenue un moyen de protection et de résilience des entreprises et des collectivités, véritable outil au service de leur développement et de leur notoriété.

Face à de tels enjeux, la Région porte une stratégie : « Normandie Cyber 2024 », dans le but notamment d’accompagner les acteurs économiques régionaux pour les renforcer face au risque cyber et développer l’offre de formations, la recherche, l’innovation et les produits et services.

La feuille de route « Normandie Cyber 2022-2024 » a pour finalité de structurer et d’accompagner un véritable écosystème normand favorisant la cybersécurité et qui constituera un atout majeur pour le développement, la compétitivité et l’attractivité économique du territoire.

Le plan d’actions élaboré dans le cadre de la stratégie Normandie Cyber 2022-24 comporte des actions telles que :

* Proposer un programme régional de sensibilisation et d’information
* Répondre aux besoins de formation
* Accompagner la sécurisation des systèmes informatiques des entreprises et des collectivités
* Organiser des rencontres entre les acteurs concernés
* Encourager des projets de recherche et d’innovation
* Valoriser les compétences régionales au niveau national et international

Déclinaison du Campus Cyber National, l’association « Campus Cyber Caen Normandie » s’est constituée en octobre 2021 avec l’objectif de fédérer les acteurs de l’écosystème cyber sur le territoire régional, de favoriser les collaborations entre les acteurs, de mettre en adéquation la formation avec les besoins de recrutement des entreprises, d’attirer les talents et de promouvoir la Normandie dans le domaine de la cybersécurité.

Cette association a vocation à mobiliser les acteurs normands pour la construction d’un partenariat régional en vue de déboucher sur la création d’un Campus Cyber Territorial au niveau régional en 2023.

Dans cette perspective, la Région affiche l’ambition de porter, avec Caen la Mer et les autres collectivités volontaires une candidature pour la création d’un Campus Cyber Normand, partie prenante du Campus Cyber France. La Région contribuera notamment à définir le plan d’actions du futur campus régional, à sa mise en œuvre et au déploiement de sa dynamique.

**« Prêt Relance** **Normandie » : un nouveau dispositif d’aide économique pour les petites et moyennes entreprises**

La Région Normandie et BPI France se sont associés afin de mettre en place, à compter du 1er juillet 2022, un nouveau dispositif d’aide économique au profit des petites et moyennes entreprises : « Normandie Prêt Relance ».

Il succède au « Prêt rebond Normandie » qui avait été mis en place en mars 2020 jusqu’au 30 juin 2022 pour soutenir la trésorerie des TPE et PME dans le cadre de la crise sanitaire et qui a permis d’accompagner plus de 300 entreprises normandes.

Dans un contexte de reprise de l’activité économique, le nouveau dispositif « Prêt Relance Normandie » s’adresse TPE et PME de 3 ans ou plus, localisées en Normandie ou s’y installant, engageant un programme d’investissement ou ayant besoin de renforcer leur trésorerie. Elles pourront bénéficier d’un prêt compris entre 10 000 euros et 150 000 euros, remboursable soit en 5 ans avec un différé de 1 an, soit en 7 ans avec un différé de 2 ans.

**Dispositif d’accompagnement des entreprises souhaitant former des demandeurs d’emploi sur des métiers sans offre de formation adaptée**

Bon nombre d’entreprises font face à une pénurie de profils qualifiés. C’est pourquoi la Région, au titre de sa compétence sur la formation professionnelle, et en lien avec l’Agence de Développement pour la Normandie (ADN), a décidé d’accompagner les entreprises qui souhaitent former des demandeurs d’emploi sur des métiers sans offre de formation adaptée sur le territoire.

Pour répondre à la diversité des situations, la Région Normandie pourra, selon les cas, mettre en place :

* Des adaptations de son offre de formation existante, par le biais de son programme

Qualif et du dispositif « Une Formation Un Emploi » ;

* Un accompagnement à l’organisation de la formation au sein de l’entreprise ;
* Un soutien à la création d’un organisme de formation interne à l’entreprise.

La Région Normandie peut par ailleurs prendre en charge une prestation de conseil afin d’aider les entreprises qui le souhaiteraient à trouver la réponse la plus adaptée à leur besoin de compétence.

**19 candidatures retenues pour le programme LEADER 2023-2027**

LEADER est une mesure financée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) destinée à soutenir un large panel d’opérations publiques ou privées en faveur du développement économique, social et environnemental des zones rurales ;

Cette mesure est mise en oeuvre au plus proche des territoires par des Groupes d’Action Locale (GAL), qui définissent les priorités, accompagnent les porteurs de projets et sélectionnent les initiatives en bénéficiant d’une ingénierie locale cofinancée par les fonds européens.

La Région Normandie, en tant qu’autorité de gestion du FEADER, sélectionne les GAL et leur stratégie de développement local, leur affecte une enveloppe de crédits FEADER et assure l’instruction des dossiers LEADER.

La Région Normandie a approuvé les candidatures de 19 territoires qui vont maintenant pouvoir répondre à l’Appel à Candidatures LEADER pour la période 2023-2027 La collectivité propose aux territoires candidats un soutien financier pour cette phase de préparation. L’enveloppe totale s’élève à 500 000 € FEADER.

**Compte administratif 2021**

Le compte administratif 2021 marque un retour progressif à la normale, malgré quelques effets résiduels de la crise sanitaire.

Les résultats montrent que les fondamentaux financiers de la Région sont très solides :

- Les dépenses d’intervention au bénéfice des Normands augmentent de plus de 26 millions € pour atteindre 875 millions € (sur un total de 1,2 milliard de dépenses de fonctionnement).

La Région renoue avec une épargne brute de 288 millions €, en hausse de 49 millions € par rapport à 2020.

Les dépenses d’investissement atteignent 552 millions €, en baisse annoncée, conformément à l’échéancier des nouveaux trains. À noter que la moyenne annuelle des investissements sur la période 2016-2021 atteint un niveau record de 600 millions €.

Malgré la crise sanitaire, la Région a réussi à maintenir le cap et affiche une solidité financière très satisfaisante. Avec une capacité de désendettement de 2,18 années (contre 1,61 année avant crise, et 2,50 années en 2020), elle reste la Région la moins endettée de France.

Les effets de crise sanitaire perdurent mais sont de moindre ampleur avec 46 millions € de dépenses nettes liées à la crise sanitaire.

Ils traduisent les efforts maintenus par la Région pour soutenir les acteurs économiques du territoire par plusieurs dispositifs de soutien/relance.

Pour rappel, les impacts du Covid sur l’année 2020 étaient de 128 millions €. La crise a donc eu un impact cumulé de 174 millions €, soit près de 15 % d’une année de fonctionnement.

**Stratégie 2022-2028 Europe, international et rayonnement de la Région Normandie**

**L’Europe et l’international sont au cœur des politiques publiques normandes. Cette stratégie s’est traduite notamment par :**

- La valorisation de la « Marque Normandie »

- La création de l’AD Normandie, levier du soutien économique àl’international

- La mise en place à Bruxelles d’une « Task Force » Normande auprès de l’Union européenne

- Le soutien à la mobilité à travers le » Pass Monde »

- La création d’une « Team sportive Normandie »

De même, l’organisation des événements d’envergure internationale concourent au développement de la notoriété de la Normandie. Au premier rang desquels : le Forum mondial « Normandie pour la Paix », le Prix Bayeux Calvados Normandie des correspondants de guerre, l’Armada, Normandie Impressionniste, le Festival des Boréales et le bicentenaire Flaubert.

**L’identification des enjeux européens et internationaux de la mandature régionale 2021-2028 :**

Il s’agira de :

- réaffirmer les liens historiques, économiques, culturels et éducatifs avec le Royaume-Uni

- promouvoir les relations de la Normandie avec les îles anglo-normandes

- entrer de plain-pied dans le programme Interreg Mer du Nord

- bâtir une nouvelle relation avec l’Irlande.

Il s’agira aussi de saisir toutes les opportunités offertes par la politique européenne de cohésion pour notamment :

- simplifier le travail des porteurs de projets bénéficiaires de fonds européens

- créer des « Trophées européens de la Normandie » pour une meilleure appropriation des fonds européens par les porteurs de projets normands

- sensibiliser les élus des territoires normands aux enjeux de la construction européenne

- s’appuyer sur les coopérations décentralisées de la Région Normandie pour développer des filières exemplaires

- porter l’ambition hydrogène de la Région Normandie à l’échelle européenne.

**L’ouverture européenne et internationale : un atout pour faire rayonner la Normandie en Europe et dans le monde. Les principales mesures consistent à :**

- Affirmer durablement l’ambition d’une Normandie pour la Paix et la Liberté

- Pérenniser le Forum mondial « Normandie pour la Paix », événement Normand d’envergure internationale

- Poursuivre le développement du programme permanent hors les murs « Normandie pour la Paix »

- Ouvrir à Bayeux un centre européen et international du journalisme et de la liberté de la presse

- Faire de l’Institut international des droits de l’Homme et de la Paix un acteur majeur de promotion des droits et libertés dans le monde.

**Mesures en faveur de la jeunesse avec la création d’une plateforme des alumni**étrangers en Normandie et Normands à l’étranger et un Pass monde « découverte »

**Rayonner par les savoirs et les savoir-faire avec pour projets de :**

- Exporter FENO, le festival de l’excellence normande, à l’étranger et organiser des «Journées normandes»dans une ville européenne pour mettre en valeur l’excellence desproduits et des savoirs faire normands

- Soutenir la constitution d’une alliance universitaire européenne

- Favoriser la coopération scientifique sur les enjeux d’aujourd’hui et de demain notamment avec le GIEC Normand

- Promouvoir à l’étranger les entreprises normandes du patrimoine vivant

**Promouvoir l’histoire de la Normandie et la culture :**

- Donner une impulsion nouvelle à la candidature des plages du Débarquement pour leur inscription au patrimoine mondial de l’Unesco

- Oeuvrer au rayonnement international des festivités du millénaire de Guillaume le Conquérant en 2027

- Promouvoir la candidature de Rouen, « capitale européenne de la culture »

**Faire de la Normandie la base arrière des Jeux Olympiques de Paris 2024**

**Présentation du rapport d’activité de la Région 2021**

Hervé Morin a présenté aux élus régionaux le rapport de l’activité annuelle des services, de l’avancée des projets et de l’exécution du budget de la Région.

« Comme en 2020, l’exercice 2021 a été impacté par la crise sanitaire liée à l’épidémie de Covid-19. Les directions, services et agents de la Région se sont mobilisés sans relâche pour soutenir les acteurs économiques, associatifs, touristiques et culturels en adoptant des mesures dédiées.

2021 a également été marqué par la mise en place du Pack Numérique Lycéen, destiné à accompagner la transition numérique et à lutter contre la fracture numérique. A la rentrée 2021, tous les lycéens normands entrant en Seconde ou en MFR se sont vu remettre un ordinateur par la Région. L’ensemble des lycées dispose aussi désormais d’un espace numérique de travail totalement repensé et d’un bouquet de ressources pédagogiques et de services en ligne.

Pour faire face à la pénurie de personnels de santé qualifiés, encore accrue par le contexte de crise sanitaire, la Région a augmenté de manière significative le nombre de places de formation, notamment pour les métiers d’infirmier, d’aide-soignant et d’accompagnant éducatif et social.

Dans le domaine des transports, l’intermodalité et les déplacements du quotidien demeurent des priorités pour la collectivité régionale. Les lignes de trains et de cars (hors transports urbains) qui sillonnent la Normandie sont désormais réunies sous une seule et même bannière : Nomad, le réseau de mobilité normand. L’habillage des cars aux couleurs Nomad s’est poursuivi, avant celui des points d’arrêt, abris voyageurs, fiches horaires… Côté ferroviaire, 2021 a vu la livraison de 40 nouveaux trains Omneo Premium, permettant de retirer les anciens Corail de la circulation.

Avec plus de 552 millions € investis au bénéfice des Normands et un niveau d’endettement maîtrisé, la Région affiche toujours une remarquable santé financière » a déclaré Hervé Morin.

**Quelques chiffres-clés concernant l’activité de la Région Normandie en 2021 :**

* 94,4% de taux d’exécution budgétaire
* 85,8 millions 3€ d’aides aux entreprises
* 90,26 millions € d’investissement consacrés aux travaux dans les lycées
* Plus de 9 millions € pour l’enseignement supérieur
* 29 967 personnes entrées en formation professionnelle
* 5 174 places ouverts en 1ère année de formations sanitaires et sociales
* 43 088 jeunes inscrits dans les actions éducatives financées par la Région Normandie
* 21 millions € investis pour rénover les infrastructures ferroviaires
* 110 124 jeunes normands utilisant les transports scolaires
* 15,91 millions consacrés au plan bâtiments durables
* 144 nouveaux projets soutenus par les fonds européens

**La Région poursuit son soutien en faveur du développement des territoires**

Chef de file de l’aménagement du territoire, la Région s’est dotée en 2016 d’une politique volontariste de contractualisation avec les territoires. Sur la période 2017-2022, cette politique s’est déclinée en 58 contrats de territoire et a permis de soutenir plus de 1 000 projets.

Pour la période 2023-2027, la Région a décidé de renouveler et de renforcer son accompagnement à travers une politique forte de soutien aux investissements structurants dans les territoires et la mobilisation d’une enveloppe financière de 360 millions d’euros dont 200 millions d’euros au titre du Fonds Régional d’Aménagement et de Développement du Territoire (FRADT).

Le cadre de la nouvelle politique de contractualisation avec les territoires sera le suivant :

* **La reconduction de plusieurs principes** : maintien de l’échelle de contractualisation EPCI, ou, le cas échéant, de structures à une échelle supérieure si accord unanime des EPCI qui les composent, des contrats tripartites signés par la Région, deux révisions possibles des contrats sur la périodepour préserver une certaine souplesse ;
* **Un objectif de construction des contrats sur la base d’une convergence entre la stratégie définie de chaque territoire et les orientations des politiques régionales** notamment en termes d’intégration des transitions écologique, énergétique, climatique et numérique.
* **L’introduction de nouvelles modalités**, notamment financières modifiant le règlement du Fonds Régional d’Aménagement et de Développement du Territoire (FRADT), avec **un taux d’intervention régionale variable pour tenir compte des spécificités des territoires** :
	+ **de 10 à 35 %** pour les projets des 3 grandes collectivités (la métropole rouennaise, les CU havraise et caennaise) et des EPCI à potentiel fiscal égal ou supérieur à la moyenne de leur catégorie (villes moyennes, territoires plus ruraux) ;
	+ **de 20 à 50 %** pour les autres territoires ainsi que pour les communes engagées dans la démarche d’attractivité des villes de taille moyenne portée par l’Agence d’attractivité normande.

En outre, afin d’accentuer encore le soutien de la Région à la revitalisation des centres villes-et centres-bourgs, **un nouveau dispositif dédié au renforcement du commerce et de l’artisanat sera présenté à l’automne**.

**Soutien au renforcement de l’offre locative dans les centres bourgs et à la valorisation des copropriétés privées des villes labellisées « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie »**

**Le dispositif régional « renforcement de l’offre locative dans les centres bourgs et les villes moyennes »** a pour but d’aider à la remise sur le marché locatif des logements vacants et des locaux commerciaux, professionnels ou associatifs dans les centres des communes normandes par le financement de travaux de rénovation.

Afin de renforcer son soutien, **la Région a décidé de modifier le dispositif existant en intégrant** à compter du 1er octobre 2022 **:**

* **l’élargissement du périmètre d’application** aux communes rurales de plus de500 habitants ;
* **le recentrage de l’aide** pour la réhabilitation des logements vacants depuis au moins deux ans avant la date du dépôt de dossier, du parc ancien de plus de 15 ans et des locaux commerciaux, professionnels ou associatifs à rez-de-chaussée (si réhabilitation d’un/des logements en étages) dans la limite de 10 000 € par logement/local.

En outre, face à la nécessité d’agir sur les centres des villes reconstruites particulièrement touché par les phénomènes de dévitalisation, la Région a décidé de mettre en place un **nouveau dispositif d’aide aux travaux de rénovation et de valorisation des copropriétés privées reconstruites dans les villes ayant obtenu le label régional « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie »** (mise en accessibilité, traitement des façades, mise en valeur du patrimoine, adaptation des locaux aux modes de vie actuels, etc.)

L’aide concerne le bâti reconstruit dans la période de la Reconstruction, soit après 1945 jusqu’en 1975. Le bâti appartenant au domaine public est exclu.

Le montant de l’aide sera plafonné à :

* 15 000 euros par demande sur les sites inclus dans le périmètre des 3 principales agglomérations normandes (Métropole Rouen Normandie, Caen la Mer, Le Havre Seine Métropole)
* 30 000 euros par demande sur les sites des villes moyennes et leur EPCI
* 50 000 euros par demande sur les sites des 49 EPCI à dominante rurale

Pour mémoire, les villes labellisées « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » à ce stade sont les suivantes : Flers, Trévières, Saint-Lô, Caen, le Havre et Saint-Hilaire-du-Harcouët. Plusieurs dossiers de candidature au label sont actuellement en cours d’examen par les services de la Région.

**Santé : Soutien aux initiatives territoriales améliorant l’offre de soins en ambulatoire et favorisant l’attractivité médicale de la Normandie**

Dans la continuité des actions déployées sur la période 2017-2021 pour renforcer l’offre de soins sur tout le territoire, la Région a décidé de mettre en place deux nouveaux dispositifs qui entreront en vigueur à compter du 1er juillet 2022 :

* **Le dispositif « Soutien aux initiatives territoriales pour améliorer l’offre de soins en ambulatoire »**

Ce dispositif permettra aux communes, Intercommunalités et Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) de bénéficier d’une subvention régionale d’un montant pouvant aller jusqu’à 75 000 euros pour financer leurs projets d’investissements permettant d’améliorer l’offre de soins en ambulatoire (équipements dédiés à la téléconsultation, Médicobus, construction modulaire type « Algeco », travaux d’aménagements de locaux, fauteuils dentaires destinés à la formation d’étudiants en ville…)

* **Le dispositif « Soutien au renforcement de l’attractivité médicale en
Normandie »**

Ce dispositif a pour but de renforcer l’attractivité médicale normande via le soutien à des initiatives de dimension régionale, nationale ou internationale permettant de mettre en avant l’excellence normande ou une thématique prioritaire (Cancer, Santé Mentale…), une profession médicale très déficitaire en Normandie (médecine générale, odontologie) ou en relayant l’action de la Région dans le cadre du Plan Régional d’Investissement dans les Etablissements de Santé 2021-2030. La subvention régionale sera au maximum de 5 000 euros par évènement, plafonnée à 80 % maximum des dépenses.

**La Région Normandie fait évoluer sa politique agricole pour l’adapter aux nouveaux enjeux de la filière**

Afin de renforcer les actions mises en œuvre depuis 2016, la Région Normandie a décidé de faire évoluer sa politique agricole pour l’adapter aux nouveaux besoins des professionnels et répondre aux enjeux de toute la filière. 60 millions d’euros (dont 40 millions d’euros de FEADER) seront mobilisés chaque année par la Région pour financer cette nouvelle politique agricole 2023-2027.

Elaborée sur la base d’une large concertation avec les acteurs de la filière, elle s’articule autour de 4 défis :

* Accompagner le renouvellement des chefs d’exploitation et la transmission des fermes normandes
* Anticiper le changement climatique et répondre aux enjeux de la décarbonation, de la biodiversité, du bien-être animal et des nouveaux circuits de consommation
* Créer de la valeur ajoutée en agriculture
* Préparer les entrepreneurs et salariés de demain

**Nouvelle politique régionale en faveur de la filière bois et forêt 2023-2027**

Les élus régionaux ont adopté la nouvelle politique régionale en faveur de la filière bois et forêt, qui a pour objectif de construire une filière résiliente, ambitieuse et reconnue, qui représente aujourd’hui près de 20 000 emplois en Normandie.

La Région Normandie va consacrer 4 millions d’euros par an à la mise en œuvre de cette politique.

Au cours de différentes concertations avec les acteurs professionnels normands, cinq défis ont été définis pour répondre aux enjeux actuels et à venir :

* + Inciter à une gestion forestière (privée et publique) plus résiliente et anticipant le changement climatique
	+ Soutenir la valorisation des bois normands
	+ Agir sur l’attractivité des métiers de la forêt
	+ Soutenir le partenariat stratégique d’acteurs de la filière bois
	+ Viser l’exemplarité dans les ouvrages internes de la Région auprès des publics

Des évolutions majeures ont été apportées à cette nouvelle politique en faveur de la filière bois et forêt :

* + **Approche globale de la propriété forestière :** la Région soutient les réflexions stratégiques globales menées à l’échelle des propriétés forestières,
	+ **Aide aux scieries et aux entreprises de transformation** : la Région va accompagner les scieries pour une meilleure valorisation de tous les types de bois normands, et éviter l’export brut.
	+ **Nouveaux conseils stratégiques forestiers** : 10 cahiers des charges coconstruits avec les filières sont rédigés et permettront d’harmoniser des pratiques à l’échelle régionale,
	+ **Intégration du bois normand dans la commande publique** : la définition utilisée à ce jour était « bois issu des forêts normandes et/ou transformés en Normandie » et sera désormais « bois issu des forêts normandes et transformés en Normandie ».

**Nouvelle politique équine 2023-2027 de la Région Normandie**

Au travers de sa politique régionale 2023-2027, la Région Normandie va impulser des projets phares, facteurs d’attractivité pour la filière équine et la Normandie. Ainsi, le Campus international Normandie Equine Vallée va accueillir l’ensemble de la formation vétérinaire équine de l’Ecole nationale vétérinaire d’Alfort, le Haras national du Pin va devenir un pôle international dédié aux sports équestres.

La politique filière équine 2023-2027 s’articule autour de cinq défis. Il s’agit de :

- poursuivre l’accompagnement des investissements des entreprises,

- faire de Normandie Equine Vallée le Campus mondial au service de la santé et de la recherche équine

- valoriser les sites des Haras nationaux, faire rayonner la Bibliothèque Mondiale du Cheval et soutenir les éleveurs et valoriser les races patrimoniales.

- miser sur le cheval en tant que facteur d’attractivité touristique et de rayonnement de la Normandie à l’international. En 2024, l’accueil de délégations étrangères se fera dans les «bases arrière normandes» dans le cadre des Jeux Olympiques Paris 2024.

- faire bénéficier à tous les Normands de cette filière d’exception en ouvrant à tous la pratique des sports équestres et en structurant un réseau d’hippodromes dynamiques.

Le financement de cette ambitieuse politique régionale en faveur de la filière équine représente un budget annuel de 6 millions d’euros. A cela, il faut ajouter le financement des projets structurants : Normandie Equine Vallée, 30 millions d’euros pour le site de Goustranville et 1,3 million € pour la plateforme de Saint-Contest ; 8,5 millions € pour le Pôle international des sports équestres du Haras national du Pin.

**Politique eau et changement climatique : l’eau demain en Normandie**

A l’initiative d’Hervé Morin, Président de la Région Normandie, un groupe de vingt-trois experts normands a été constitué en 2019 pour faire l’état des connaissances sur les conséquences du changement climatique en Normandie.

Le GIEC normand a notamment montré que les effets du changement climatique sur la ressource eau en Normandie sont actuellement principalement marqués par :

- une diminution des débits d’une intensité très variable selon les cours d’eau (de très légère à relativement forte),

- une augmentation de la température de l’eau corollaire de l’augmentation de la température atmosphérique,

- des tensions sur la ressource lors des périodes de sécheresse.

En termes de risques liés à l’eau, les inondations seront vraisemblablement plus fréquentes et plus intenses (augmentation des précipitations intenses principalement l’été et l’hiver, des crues de rivières, hausse de la fréquence des tempêtes…).

Le littoral normand est particulièrement exposé, puisque viennent s’ajouter sur ce secteur géographique l’élévation du niveau des mers, les submersions, et la fluctuation du niveau des nappes souterraines. Ainsi, sur les côtes basses, une intrusion marine et une salinisation des aquifères côtiers sont attendues, en lien avec l’élévation du niveau marin et la baisse des nappes du fait du changement climatique et des prélèvements.

Les résultats des travaux du GIEC normand ont été aujourd’hui partagés à l’ensemble des acteurs normands, élus et professionnels, à l’occasion de réunions organisées par la Région tout au long de l’année 2021. Les travaux du GIEC montrent qu’il est indispensable d’anticiper, y compris en Normandie, pour disposer de ressources en eau de qualité pour les générations futures.

Via ses compétences, ses initiatives en matière de financement des projets locaux, la Région contribue depuis plusieurs années à la prise en compte du changement climatique et incite les territoires à s’adapter et à anticiper.

La Région va concentrer son action pour favoriser l’adaptation aux conséquences du changement climatique et l’anticipation des besoins des générations futures, pour préserver la ressource en eau et limiter les risques pour demain.

La liste suivante d’exemples donne un aperçu de la diversité des enjeux. Ils concernent notamment :

- l’adéquation des projets d’urbanisme et de développement économique,

- la nécessité de maintenir des sources d’approvisionnement multiples,

- les actions à conduire en cas de tension sur la ressource en quantité à l’avenir, avec une recherche d’équilibre entre les besoins d’approvisionnement en eau potable de la population et les besoins pour les usages économiques (dont usages agricoles) ;

- l’anticipation de la salinisation des ressources utilisées pour l’approvisionnement en eau potable en zone arrière littorale ;

- les actions associées pour préserver durablement la qualité des milieux et des ressources ;

- l’anticipation de l’aggravation des risques générés par l’eau sur un territoire ;

- la planification de travaux de lutte contre le ruissellement et l’érosion à l’échelle d’un SAGE ;

- la réduction de l’utilisation de l’eau ou économies d’eau dans les process industriels implantés sur un territoire ;

- la gestion alternative des eaux pluviales dans les aménagements urbains pour utiliser chaque goutte d’eau tombée en ville ;

- la désimperméabilisation des sols à grande échelle …

**Pour permettre à la Normandie de progresser et de trouver des réponses adaptées, la Région accompagnera à hauteur de 50% du montant des dépenses éligibles, les territoires volontaires pour engager de tels projets.**

**Nouvelle compétence de la Région relative aux sites Natura 2000**

Les élus ont acté le principe du transfert de compétence de l’Etat à la Région Normandie en matière d’autorité administrative relative aux 62 sites Natura 2000 exclusivement terrestres à l’échéance du 1er janvier 2023.

La Région est chef de file des collectivités en matière de préservation de la biodiversité et dispose à ce titre déjà de nombreuses compétences comme :

- la création des Parcs naturels régionaux,

- la création et la gestion des Réserves naturelles régionales,

- l’élaboration du Schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires (SRADDET),

- la co-présidence avec l’Etat du Comité régional de la biodiversité,

- la création avec l’Office Français de la Biodiversité d’une agence régionale de la biodiversité,

- l’élaboration concertée de la Stratégie régionale pour la biodiversité *(en cours).*

L’Etat garde pour sa part plusieurs compétences dans ce domaine :

- création et modifications de périmètres pour tous les sites Natura 2000,

- autorité administrative pour les sites marins et les sites mixtes,

- police administrative concernant les études d’incidence sur les sites Natura 2000.

**Expérimentation e-sport / lancement d'un appel à manifestation d'intérêt**

La Région lance un appel à manifestation d’intérêt pour mettre en place une expérimentation de salles dédiées à la pratique du e-sport. Cet appel à manifestation d’intérêt est ouvert jusqu’en septembre 2022.

Le développement du e-sport, pratique compétitive des jeux vidéo, est en forte progression depuis plusieurs années. Dans ce contexte, la Région Normandie souhaite favoriser l’émergence d’une « filière » e-sport normande et engage une phase expérimentale avec quelques structures en mesure de proposer des salles de pratique encadrée, dédiées à l’e-sport.

Cette phase d’expérimentation donnera lieu à un dialogue étroit entre les structures sélectionnées et la Région. Dans une logique de co-construction et de partage d’expériences, celle-ci devra permettre :

- de définir les aménagements et matériels nécessaires pour ces salles de pratique

- d’étudier l’existant et les besoins éventuels en matière d’encadrement des pratiques, en particulier sur le plan de la formation

- de tisser des liens entre les lieux de pratique d’une part et les associations

« e-sport » existantes à proximité

- de tester des programmes d’accueil de pratiquants e-sport au sein des structures

Dans le cadre de l’expérimentation, la Région pourra financer une partie des aménagements nécessaires.

Contacts presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 06 13 99 87 28 - emmanuelle.tirilly@normandie.fr

Charlotte Chanteloup - 06 42 08 11 68 - charlotte.chanteloup@normandie.fr

Laure Wattinne – 06 44 17 55 41 – laure.wattinne@normandie.fr